

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

5 JUILLET 2021

Procès-Verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 juillet 2021 à 19h30 à laquelle sont présents : Mme Lise Nolette, conseillère, Messieurs Jean-Marie Poulin et Jean-Luc Lavigne, conseillers. Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard.

Mme Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous avons également la présence de Mme Christiane Leblanc et Mme Geneviève Boutin, chargée de projets.

Maintenant en zone verte, l'assemblée est ouverte au public en respectant les normes sanitaires.

Mme Luce Périard fait une mise au point sur sa situation actuelle avant de faire la lecture de l'ordre du jour. Mme Périard ayant vendu sa propriété à Notre-Dame-de-Ham et chercher à se relocaliser à l'intérieur du territoire à temps plein, mais sans succès. Alors, elle s'est résignée à se loger à Victoriaville, tout en conservant une adresse sporadique dans la municipalité de Notre-Dame-de-Ham afin de poursuivre son mandat, et ce dans le souci de mener à terme les dossiers en cours de la municipalité et de respecter son engagement à titre de mairesse jusqu'au prochaines élections. Sans quoi, il n'y aurait plus de séances du conseil municipal avant le mois de novembre, après les élections.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par M Jean-Marie Poulin d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 juin 2021, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption. Proposé par M Jean-Marie Poulin et appuyé par M Jean-Luc Lavigne.

Il est propose par Mme Lise Nolette et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire au montant de 53 087. \$ incluant les salaires des employés pour le mois de juillet au montant de 8467.88 \$.

Aucune question du public.

RÉSOLUTION – 2021-07-001 – SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE AOÛT 2021

Considérant les vacances de Louise Côté la semaine du 2 août 2021, il est Proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer la date et l'heure de la séance du conseil du mois d'août du 9 au **16 août 2021 à 19h. (au lieu de 19h30) Le caucus sera tenu à 18h30.**

Donation du terrain partie du lot 21-A du rang 1 d'une superficie de 1650,9 mètres carrés tel que décrit dans la description technique faite par Auclair Drolet, Arpenteurs-Géomètre, le 1^{er} novembre 2001, sous la signature de M Michel Auclair, par ses propriétaires, M Yves Couture et M Carmel Toupin.

RÉSOLUTION – 2021-07-002 – 45, rue des Pins, Notre-Dame-de-Ham

Proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M. Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure au 45, rue des Pins, tel que défini dans le résumé de la rencontre du CCU.

<u>RÉSOLUTION – 2021-07-003 – Découverte des restes de 215 enfants autochtone en Colombie-</u> Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes

Il est proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M. Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédérations québécoise des municipalités (FQM), et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

RÉSOLUTION - 2021-07-004 - Don Fondation CLSC Suzor-Côté

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, ce sont 58 foyers de Notre-Dame-de-Ham qui ont eu recours à l'un ou l'autre des services du CLSC;

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin Secondé par M. Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse un don de 200.00 \$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté, tel que sollicité.

<u>RÉSOLUTION – 2021-07-005 – Rénovation Bibliot</u>hèque

Il est proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pour projet de déplacer la bibliothèque actuellement au 25, rue de l'Église à l'ancienne caserne au 25, rue Principale.

La municipalité mandate Mme Geneviève Boutin, chargée de projets, pour faire une demande de financement auprès du FRR (Fonds Région et Ruralité) de la MRC D'Arthabaska pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts estimés à 22 000. \$ taxes comprise mais que le FRR remboursera à 100%.



AVIS de MOTION est donné par **M Jean-Luc Lavigne**, le dépôt et la présentation du projet de **Règlement G200** harmoniser sur le territoire de la MRC D'Arthabaska , afin de permettre à la Sûreté du Québec de pouvoir agir uniformément dans chacune de nos municipalités et faciliter leur travail sur le terrain, de même qu'à la SPAA et la cour municipal. Dispense de lecture est donné, tout les conseillers ayant reçu leur copie.

Avis de motion affiché au bureau de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham le 6 juillet 2021, ainsi que sur le site web de la municipalité.

Les membres du conseil souhaitent remercier les propriétaire, M Couture et M Toupin, pour la donation du terrain partie du lot 21-A ceci contribuera d'assurer la continuité du libre passage des résidents entre le domaine des vacanciers et la rue Principale.

Nous tenons à remercier Mme Denise Ramsay pour son travail et dévouement à la fontaine du terrain de jeux ainsi qu'aux fleurs du terrain du bureau municipal.

Remerciements à M Normand Paquette pour le travail bénévole afin de réparer les colonnes de la grotte sur le terrain du centre communautaire ainsi qu'à la fontaine du terrain de jeux accompagné M Benoit Paquette.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Mme Luce Périard	

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h07)

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.		
Luce Périard	Louise Côté	
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière	